

Les dernières des écolos-dingos : sapin de Noël interdit, squat des maisons d'autrui autorisé...

écrit par Christine Tasin | 11 septembre 2020



Ils sont graves, ils sont graves...

J'hésite entre le rire et les larmes, entre la tentation de la kalasch et celle du hara-kiri. C'est une image, messieurs les censeurs et autres délateurs, je ne possède pas la moindre kalasch et je n'ai aucune envie de me faire hara-kiri à cause de ces immondes salopards.

On ne va pas se donner le ridicule de contre-argumenter... Mon grand-père disait « *je discute pas avec les cons* »

Article 1 : A Bordeaux ne tuerez plus de sapin en décembre pour commémorer une fête religieuse chrétienne, qui ne concerne que des Gaulois réfractaires et moisis. Et il va vous être sans doute interdit de mettre dans votre salon un sapin puisqu'il va promulguer une charte des droits de l'arbre...

Article 2 : A Paris, si vous n'avez pas de logement, ne vous cassez pas la tête à payer un loyer, à faire une demande

d'HLM... vous n'avez qu'à vous installer dans les résidences secondaires inoccupées.

Article 3 : A Lyon, au nom de la laïcité les élus s'interdiront de participer à une cérémonie chrétienne traditionnelle mais inaugureront les mosquées.

Article 4 : à Bordeaux, encore et toujours, le montant du stationnement résident sera calculé en fonction des revenus... A Grenoble, avant Piolle c'était 12 euros par mois pour tous, à présent, les moins riches payent 10 euros et les plus riches 30... Moi je propose que la baguette de pain et la paire de basket change également de prix selon le montant des impôts... Et l'essence aussi, bien sûr !

Le maire écolo de Bordeaux a annoncé ce matin la suppression du sapin de Noël de la ville qu'il accuse d'être « un arbre mort ».

La « charte des droits de l'arbre » qu'il veut promulguer permettra-t-elle encore aux Bordelais d'avoir chez eux un sapin de Noël? [#EnferVert pic.twitter.com/GYEJ4eDXWT](#)

– Jean Louis (@JL7508) [September 10, 2020](#)

Pour l'adjointe d'Hidalgo à la Ville Anne-Claire Boux (EELV), commettre une infraction (forcer la porte d'une maison pour l'occuper illégalement) est légitime « quand on est dans le besoin »

☐Bref, il faudrait vraiment être bête de ne pas voler à Paris quand on est pauvre [pic.twitter.com/aIfBpzUpbi](#)

– Aurélien Véron (@aurelien_veron) [September 9, 2020](#)

Mardi, le maire de Lyon refuse de se rendre à la traditionnelle cérémonie du Vœu des Échevins à la basilique de Fourvière – au nom de la laïcité.

Mercredi, il pose la première pierre de la mosquée de Gerland...

Plus c'est gros, plus ça passe. <https://t.co/75a8EE3Ayb>

– Paul Sugy (@PaulSugy) [September 9, 2020](#)

« Nous voulons instaurer une tarification sociale et solidaire », indique l'adjoint en charge des quartiers apaisés Didier Jeanjean, au quotidien [Sud-Ouest](#). La mesure faisait partie des promesses de campagne du maire EELV. La démarche suscite plusieurs questions qui ne sont pas encore tranchées notamment les futurs tarifs. La mesure devrait entrer en vigueur dans un an.

Flambée des prix ?

« C'est une initiative pertinente », commente la porte-parole de la Ligue de défense des conducteurs Alexandra Legendre. « À condition qu'il n'y ait pas de flambée des tarifs sous prétexte d'égalité sociale. Il ne faut pas que ce soit l'occasion de faire payer plus cher les automobilistes en général ».

L'abonnement résident consiste à pouvoir garer son véhicule dans une rue payante à proximité de son domicile à tarif préférentiel. À Bordeaux, cinq zones ont été définies pour le stationnement résident. Le tarif est actuellement de 15€ pour un mois ou de 165€ pour l'année pour tout le monde.

À Toulouse, le stationnement résident concerne 41 quartiers. Il a été [étendu au-delà du canal du Midi en 2019](#) et devrait prochainement concerner de nouveaux quartiers (Bonnefoy, Arago

ou Amidonniers). Le tarif est de 4€ pour une semaine ou de 135€ par an pour tous sur la voie publique (100€ en cas d'abonnement annuel Tisséo et SNCF). Une formule est aussi disponible dans les parkings publics du centre-ville à 75€ par mois pour les voitures. « Nous avons déjà un prix très faible à Toulouse, explique Philippe Perrin, conseiller municipal délégué au stationnement et à la circulation à la mairie de Toulouse. Le parking résident, si vous le mettez à hauteur du revenu, vous rajoutez un impôt à l'impôt. Il faut être incitatif et pas dans la contrainte ».

Pas une première en France

Ce n'est pas la première fois en France qu'une grande ville va mettre en place une tarification sociale pour le stationnement résident. À ce jour, seule Paris a mis en place une formule spécifique : le stationnement résident est gratuit pour tout automobiliste qui a une imposition sur les revenus nulle, avant réduction ou crédit d'impôt.

Comme veut le faire Bordeaux, la ville de Grenoble, dirigée par l'écologiste Eric Piolle, avait mis en place un stationnement résident en fonction du quotient familial. Le « ticket résident » était alors passé de 12€ par mois pour tous à un tarif compris entre 10€ et 30€ par mois. Le tribunal administratif avait rendu caduque cette mesure en 2017 en la qualifiant de « tarification discriminatoire méconnaissant [...] le principe d'égalité des usagers ».

Pour Yves Carra, le porte-parole de l'Automobile club association, fixer le tarif en fonction des revenus est « discriminant » : « C'est opposer les Français et c'est considérer le droit à la voiture comme un impôt ». L'association d'automobilistes estime que la priorité des maires des grandes villes doit être la mise en place d'un « stationnement abordable pour tout le monde » avec une première heure gratuite ou des zones bleues.

<https://www.ladepeche.fr/2020/09/09/automobile-le-stationnement-resident-bientot-calculé-en-fonction-des-revenus-9059713.php>